



2 min · François Asselineau

---

Alors encore un truc délirant. Le 16 septembre 2026, Mme van der Leyen a prononcé un discours sur l'État de l'Union devant le Parlement européen. C'est un plagiat du discours sur l'État de l'Union que fait le président des États-Unis, preuve, s'il en était besoin, que les européistes ne rêvent qu'une chose, c'est d'imiter les États-Unis. Mais dans ce discours sur l'État de l'Union qu'elle a prononcé en présence de McCartney, qui est le Premier ministre canadien, qui était présent sur place, elle a annoncé qu'il fallait que le Canada devienne membre associé de l'UE.

Alors un certain nombre de chancelleries en Europe, les bras leur en sont tombés, parce qu'elle n'en avait parlé à personne, cette grosse cachotière. Elle n'en avait même pas parlé au gouvernement. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que membre associé de l'UE, ça n'existe pas. Dans les traités, ce qui existe est être membre de l'UE. Donc il y a toute une procédure d'adhésion. Et la deuxième chose qui existe dans les traités européens, c'est l'article 217 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Et ça concerne des accords d'association météo-économique-commerciel, mais sans aucun droit de vote. Ça ne s'agit pas de devenir un membre de l'UE, du moins pas dans l'immédiat. Et actuellement, il y a par exemple des accords d'association avec l'Ukraine, avec la Géorgie ou avec la Tunisie. Donc en fait, Mme Sonderleyen a annoncé quelque chose qui n'existe pas dans les traités. Et elle n'a aucun pouvoir pour le dire. Alors le plus beau de l'histoire, la cerise sur le gâteau, c'est qu'il y a eu un accord de libre-échange qui s'appelle le CETA, qui a été signé avec le Canada en 2017. Et 9 ans après, eh bien il y a toujours 10 États de l'UE qui ont bloqué cet accord de libre-échange. Il y a la France, il y a l'Italie, l'Irlande, la Belgique, la Grèce, la Hongrie, Chypre, la Slovaquie... J'en oublie un ou deux autres qui n'ont toujours pas mis en œuvre ça. Et c'est notamment bloqué au Sénat français, notamment sur la question d'investissement. Donc en fait, on a un accord de libre-échange avec le Canada qui est bloqué par 10 États membres sur les 27. Et Mme Ferner-Léyen, sans aucun droit ni titre, se permet de lancer cette idée devant le Premier ministre canadien en personne à

la grande fureur des chancelleries. Mais enfin, c'est vraiment... Excusez-moi. Ça s'appelle la Cour du roi Pétio, l'UE. Comment est-ce que l'on peut avoir... Suciter le respect dans le monde quand on a une structure aussi défailante et qui fait n'importe quoi ? Alors les européistes, ils disent... Oui, mais ce que dit Mme Ferner-Léyen, ça ne compte pas beaucoup, puisque de toute façon, seuls les traités comptent. Oui, c'est une blague. Voilà. Normalement, si la France était la France, eh bien ça fait belle durée de que le gouvernement français aurait dû demander à Mme Ferner-Léyen de démissionner. Et il appartient en tout cas aux eurodéputés français de lancer une procédure de destitution de Mme Ferner-Léyen, comme ça avait été le cas pour la Commission sans terre en 1999, qui était tombée parce qu'elle avait été désabouée par le Parlement européen.